



InitiaDROIT

Le Droit Vivant dans la Cité

*des avocats bénévoles se rendent
dans les classes des collèges et des lycées
pour illustrer, par une méthode originale,
les cours d'Education Civique, participant
ainsi à l'initiation au droit des élèves*

Association soutenue par
le Ministère de l'Education
nationale
et le Ministère de la Justice

ANNÉE SCOLAIRE 2011 - 2012



Le mot du Président

Elu à la Présidence de l'association InitiaDROIT en décembre 2009, je me suis employé à assister ses membres qui, en apportant des connaissances juridiques de base aux élèves des collèges et des lycées, donnent une image juste de notre Profession.

Soutenue par le ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Justice, InitiaDROIT a vocation à se développer à travers la France avec le concours des Ordres d'avocats.

Le dévouement ne manque pas dans notre Profession ; InitiaDROIT en est une démonstration unique, des praticiens remplissant ici une véritable mission de service public.

Ceux qui ont entouré le Bâtonnier LUSSAN à l'époque de la création d'InitiaDROIT, sont là pour continuer son œuvre. Qu'ils en soient remerciés.

Jean Castelain
Bâtonnier de Paris
Président d'InitiaDROIT

Le mot du Ministre de l'Education Nationale

InitiaDROIT est une association d'avocats bénévoles qui interviennent dans les lycées et les collèges pour illustrer, par des cas pratiques, les cours d'éducation civique , juridique et sociale dispensés par les professeurs chargés de cet enseignement.

Son objectif est de faire prendre conscience aux élèves de l'importance du droit dans les relations sociales et de leur statut de citoyen.

Son action a été formalisée le 16 janvier 2008 par la signature d'une convention tripartite entre l'association et les ministères de l'éducation nationale et de la justice.

Jean-Michel BLANQUER
Directeur général de l'enseignement scolaire



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

La méthode InitiaDroit

Avant leurs interventions, les avocats volontaires de chaque barreau reçoivent une formation. Un dossier de cas pratiques conçu pour chaque niveau de classe leur est remis à l'occasion de leur affectation.

De leur côté, les professeurs sélectionnent sur la liste des thèmes d'intervention ceux qui correspondent à leurs choix pédagogiques.

Chaque avocat prend contact avec le professeur de la classe à laquelle il a été affecté. Au jour fixé entre eux, l'avocat vient exposer le cas pratique sur le thème choisi et lance le débat avec la classe sur les principes évoqués.

Les avocats assurent bénévolement deux interventions annuelle d'une heure chacune dans les classes de collège et de deux heures dans celles de lycée.

Une mise à jour des thèmes et des cas pratiques est effectuée chaque année pour se conformer aux programmes officiels d'EC et d'ECJS et intégrer les suggestions des professeurs et des élèves.

Thèmes d'intervention



Classe de 6^e

- Identité de la personne (*)
- Responsabilité : les droits de l'enfant
- Responsabilité : les devoirs de l'enfant
- Les animaux et le droit

Classe de 5^e

- Les discriminations (*)
- Les risques majeurs (pollution et catastrophes naturelles)
- De l'incivilité au crime
- La médiation (*)

Classe de 4^e

- Le respect du bien d'autrui
- Les violences verbales, physiques et sexuelles
- La complicité, la dénonciation et la récidive
- Le vol, le recel et les poursuites pénales.



Classe de 3^e

- Le net et le droit (*)
- Respect de la vie privée et le droit à l'image
- La vie en entreprise
- La citoyenneté européenne



Classe de 2^{nde}

- Le Droit, la Loi et la Justice - principes généraux (*)
- La famille et l'autorité parentale
- Le contrat est partout
- Le droit des étrangers
- L'indemnisation des victimes



Classe de 1^{re}

- Paix civile et liberté de conscience
- Le devoir de solidarité (solidarité fiscale et solidarité sociale)
- Avoir 18 ans (avec le concours des élèves avocats)
- Le contrat de travail

Classe de Terminale

- L'argent : du moyen de paiement à l'usage abusif
- De la procréation assistée à l'avortement
- Drogue et Loi (*)
 - La violence est partout



(*) ce thème peut être traité pour un autre niveau de classe

22 mars 2012

**Coupe Nationale Biennale des Elèves Citoyens InitiaDROIT – Bâtonnier Claude LUSSAN
Conseil Economique, Social et Environnemental - Place d'Iéna – 75016 Paris
sur le thème :**

« LE NET, LA LOI ET TOI »

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

A chaque niveau de classe sont attribués les sous-thèmes suivants :

6^{ème} : Quelles règles régissent l'usage d'Internet ?

5^{ème} : Peut-on tout dire ou tout faire sur internet ?

4^{ème} : L'usage abusif des réseaux sociaux numériques : addictions et conséquences

3^{ème} : Savez-vous qui se cache derrière l'écran ?

2^{nde} : Internet, réseaux sociaux numériques et liberté de communication sans frontière

1^{ère} : Le commerce électronique : acheter, vendre et payer sur internet

Terminale : Internet, vie privée, vie professionnelle : quelles sanctions ?
un casier judiciaire virtuel ?



Contact : L. Rambert-Louvier, Directrice d'InitiaDROIT

Tél : 01 44 32 48 44 – Fax : 01 44 32 48 16

Email : lrambert@avocatparis.org

Correspondant CNIL : C. Belotti

www.initiadroit.com